



Commune de
Gibloux

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTENTION DU CONSEIL GENERAL

PLAN FINANCIER 2017 - 2021

BUDGET 2017

Fonctionnement

Investissements

Objet Plan financier 2017 – 2021 - Budgets 2017

Message au Conseil général

Date 8 novembre 2016**Auteur** Service des finances – J. Crausaz**Table des matières****A. Plan financier 2017 - 2021**

1. Introduction.....	2
2. Plan financier des investissements 2017 - 2021.....	2
2.1 Situation.....	2
2.2 Tableau du plan financier des investissements	3
2.3 Frais financiers - Règles de calcul.....	4
2.4 Frais financiers 2017-2021 - Résultats généraux	6
3. Plan financier du fonctionnement	7
3.1 Tableaux des règles d'évolution	7
3.2 Quelques commentaires par chapitre	9
3.3 Résultats.....	10

B. Budget de fonctionnement 2017

1. Introduction.....	12
2. Budget de fonctionnement en bref.....	13
2.1 Récapitulation - Répartition par chapitre.....	13
2.2 Récapitulation des charges par nature	15
2.3 Récapitulation des produits par nature	16
3. Commentaires généraux	17
3.1 Paramètres généraux	17
3.2 Règles générales d'évaluation.....	17
4. Commentaires par nature.....	18
4.1 Frais de personnel.....	18
4.2 Evaluation des recettes fiscales.....	21
4.3 Recettes fiscales - Représentation graphique	23
4.4 Frais financiers	24
4.5 Assurances	25
4.6 Contributions de la commune d'Hauterive	25
4.7 Autres imputations internes	26
4.8 Affectation du montant d'aide à la fusion	26
5. Commentaires par chapitre	27
5.1 Administration.....	27
5.2 Culture, sports et loisirs	27
5.3 Transports et communications.....	28
5.4 Approvisionnement en eau - taxes	28
5.5 Protection des eaux - taxes	29

C. Budget des investissements 2017

1. Situation financière de la commune au 31.12.2015.....	30
2. Commentaires généraux sur le budget des investissements.....	31
3. Projets d'investissement en cours	31
4. Projets déjà planifiés par une des anciennes communes.....	32
5. Nouveaux projets proposés pour 2017.....	32
6. Recettes d'investissement.....	33

D. Annexes	33
-------------------------	-----------

A. Plan financier 2017 – 2021

1. Introduction

Le présent message a pour objectif de présenter, avec quelques commentaires, l'analyse et les résultats de la planification financière communale pour les années 2017 à 2021.

Comme pour la préparation actuelle des budgets, le conseil communal manque de recul et d'informations chiffrées complètes sur la situation actuelle pour élaborer une planification qui puisse d'ores et déjà être considérée comme définitive pour les cinq prochaines années.

Nous vous prions de considérer cette première planification comme un document de travail et une première ébauche d'une vision de l'évolution financière de la commune.

Nous comptons notamment sur les résultats du premier exercice comptable et sur les échanges avec la commission financière et le conseil général sur cette planification pour élaborer durant l'année 2017 sa première révision dans le cadre de la planification financière 2018 – 2022.

2. Plan financier des investissements 2017 - 2021

2.1 Situation

La planification 2017 – 2021 des investissements intègre les éléments suivants :

- a) Les projets inscrits au budget 2016 et encore en cours en 2017.
- b) Les projets annoncés par les anciennes communes pour le budget 2016 qui n'ont pas été retenus pour le budget des investissements 2016.

Un certain nombre de projets annoncés par les anciennes communes pour le budget 2016 n'ont pas été retenus par le conseil communal de Gubloux. Ces projets ont été repris dans le processus de planification.

- c) Les autres projets figurant dans les derniers plans financiers établis par les anciennes communes (plan financier 2015-2019).

Les projets annoncés par les anciennes communes dans leur plan financier 2015-2019 ont été inclus dans le processus de planification.

- d) Les nouveaux projets de la commune de Gubloux

Les anciennes communes n'ont planifié des projets que jusqu'en 2019 avec sans doute une part d'anticipation de la possible fusion. Il appartient désormais aux organes de la nouvelle commune d'imaginer son avenir et son développement à long terme et d'en tirer l'inventaire des investissements complémentaires dont la réalisation est nécessaire durant les cinq prochaines années.

- e) Les investissements nécessaires au développement des infrastructures qui ne sont pas encore affectées à des projets précis

Un certain nombre de dépenses (infrastructures d'adduction d'eau selon PIEP, infrastructures d'épuration selon PGEE, travaux routiers, rénovation ou entretien lourd des bâtiments) ont été planifiées sous la forme d'un montant annuel sans mention de projets précis. Le montant représente l'investissement minimal lorsqu'aucun projet précis n'est planifié pour l'année concernée.

f) Les recettes d'investissements planifiées sur la période

Les recettes d'investissement sont principalement les taxes de raccordement EP et EU, les ventes immobilières et les contributions d'équipement.

Afin d'en tenir compte dans l'évaluation des frais financiers, le montant total d'aide à la fusion a été considéré comme une recette d'investissement.

2.2 Tableau du plan financier des investissements

Malgré la difficulté de produire un document papier facilement lisible, vous recevez ci-joint (voir annexe 1) en format A3 le tableau présentant l'ensemble des investissements planifiés de 2017 à 2021.

Commentaires

a) Les objets d'investissements sont classés en **4 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :

- Suite et report total ou partiel d'un projet inscrit au budget 2016.
- Projet déjà planifié par une ancienne commune (plan financier 2015-2019).
- Nouveau projet planifié par la commune de Gibloux.
- Recettes d'investissements (ventes, taxes et autres contributions) planifiées sur la période.

b) Les projets sont **classés par chapitre comptable** – 1^{re} colonne

c) **Localisation** – 2^e colonne

Dans la mesure du possible, les projets sont localisés dans un village selon les abréviations suivantes : Corpataux (CO), Estavayer-le-Gibloux (EG), Farvagny-le-Grand (FG), Farvagny-le-Petit (FP), Grenilles (GR), Magnedens (MA), Posat (PO), Rossens (RO), Rueyres-St-Laurent (RS), Villarlod (VI), Villarsel-le-Gibloux (VG), Vuisternens-en-Ogoz (VO).

Les projets non localisables sont marqués GX (pour Gibloux).

d) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un service** – 3^e colonne

Secrétariat général (SGén), Ressources humaines (RH), Service des finances (SFin), Service technique (STech), Service social (SSoc), Service des curatelles (SCur), Service des forêts (SFor).

e) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un dicastère** désigné par son numéro – 4^e colonne.

f) **Désignation** – 5^e colonne

g) **Chiffres globaux** du financement des projets – colonnes 6 à 9

- Charges d'investissements : charges totales du projet de 2017 à 2021.
- Produits d'investissements : recettes totales du projet (subventions et autres contributions) de 2017 à 2021.
- Financements spéciaux : éventuels prélèvements sur des réserves ou provisions constituées à cet effet.
- Investissements nets : charges 2017-2021 après déduction des produits et des financements spéciaux.

h) **Année 2017**

Ce sont les projets planifiés pour l'année 2017. Ils sont répartis en trois catégories (voir légende des couleurs au bas de la feuille Excel) :

- Projets déjà décidés et inscrits au budget des investissements 2017.
- Nouveaux projets inscrits au budget des investissements 2017 et soumis à décision spéciale d'investissement le 6 décembre 2016.
- Projets planifiés dont le financement doit être décidé dans le courant de l'année 2017.

i) **Années 2017 à 2021**

Montants relatifs aux projets planifiés durant les cinq prochaines années.

Un projet peut être planifié sur plusieurs années.

j) **Commentaires généraux** – dernière colonne.

Résultats en résumé

Sur l'ensemble de la période de planification, les chiffres généraux sont les suivants :

Charges d'investissements de 2017 à 2021	Produits d'investissements de 2017 à 2021	Financements spéciaux de 2017 à 2021	Investissements nets de 2017 à 2021
42'906'000.00	7'776'000.00	3'296'410.00	31'833'590.00

2.3 Frais financiers - Règles de calcul

a) Intérêts

- Taux d'intérêts moyen : 1.5 %.
- Les intérêts durant les travaux sont considérés comme intérêts intercalaires. La charge est inscrite sur le compte général des intérêts : comptes no 940.321.00 et 940.322.00. Les intérêts intercalaires ne sont pas pris en considération dans la planification.
- L'année qui suit le terme du projet, la charge d'intérêts est imputée dans le chapitre du projet. Par souci de simplification, les intérêts sont calculés chaque année sur le coût net total du projet sans prendre en compte les amortissements.

b) Amortissements

- Taux d'amortissement légaux (ReLCo, art. 52, litt. b)

Bâtiment appartenant au patrimoine financier	1.00%
Endiguement, réservoir d'eau potable	2.00%
Bâtiment administratif ou scolaire, salle de sport, bâtiment édilitaire, Centre de loisirs et de culture, autre bâtiment appartenant au patrimoine administratif	3.00%

Réseau de distribution d'eau potable, canalisation d'évacuation des eaux usées et des eaux de surface, station d'épuration des eaux, décharge contrôlée, aménagement routier complet, trottoir, chemin pédestre, orgue	4.00%
Renouvellement ou renforcement de la couche d'usure d'une route	7.00%
Aménagement routier sommaire	10.00%
Mobilier, équipement et installation techniques, machine, véhicule, études de projet, participations	15.00%

- Le taux d'amortissement retenu pour l'évaluation des charges est le taux standard appliqué pour l'objet, reste réservée la possibilité d'appliquer un taux spécial pour un objet particulier sur autorisation du SCom.
- L'année qui suit le terme du projet, la charge d'amortissement est imputée dans le chapitre du projet.

c) Chapitres des charges environnementales

- Eau potable et épuration

Tant sur le plan du fonctionnement que des investissements, ces chapitres doivent être autofinancés par les taxes.

Les taxes de raccordement encaissées sont prises en compte dans l'évaluation des frais financiers de ces chapitres en calculant des « frais financiers négatifs » selon les mêmes taux que les charges.

Le financement par les réserves n'est pas pris en compte.

- Déchets

Par analogie aux charges de fonctionnement qui doivent être couvertes au minimum à hauteur de 70% par les taxes, les frais financiers de ce chapitre sont inscrits pour 25% dans les frais financiers généraux.

d) Recettes d'investissement

La prise en compte des recettes d'investissement non affectées (ventes immobilières, participations, aide à la fusion) dans l'évaluation des frais financiers est opérée en considérant des « frais financiers négatifs » au taux de 4% qui représente un taux moyen d'amortissement des charges d'investissements.

2.4 Frais financiers 2017-2021 - Résultats généraux

Chapitre	Objet	2017	2018	2019	2020	2021
0.	ADMINISTRATION					
	Investissements nets	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00	16'500.00	16'500.00	16'500.00	16'500.00
1.	ORDRE PUBLIC					
	Investissements nets	0.00	21'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00	0.00	3'465.00	3'465.00	3'465.00
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION					
	Investissements nets	125'000.00	7'815'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00	20'625.00	379'500.00	379'500.00	379'500.00
3.	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS					
	Investissements nets	0.00	3'000'000.00	100'000.00	0.00	0.00
	Frais financiers	90'000.00	90'000.00	225'000.00	229'500.00	229'500.00
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS					
	Investissements nets	2'860'000.00	4'370'000.00	3'510'000.00	1'155'000.00	1'100'000.00
	Frais financiers	11'825.00	177'110.00	401'785.00	526'085.00	548'360.00
7.	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT					
70.	APPROVISIONNEMENT EN EAU					
	Investissements nets	163'000.00	450'000.00	350'000.00	300'000.00	300'000.00
	Frais financiers	2'038.30	14'688.30	47'688.30	71'503.30	88'003.30
71.	PROTECTION DES EAUX					
	Investissements nets	1'582'770.00	765'000.00	550'000.00	150'000.00	150'000.00
	Frais financiers	188'347.50	296'849.85	361'474.85	397'224.85	405'474.85
72.	GESTION DES DECHETS					
	Investissements nets	500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00	82'500.00	82'500.00	82'500.00	82'500.00
74.	CIMETIERES					
	Investissements nets	155'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	0.00
	Frais financiers	0.00	6'975.00	6'975.00	6'975.00	20'475.00
75.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS					
	Investissements nets	80'000.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00	2'800.00	6'300.00	6'300.00	6'300.00
79.	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
	Investissements nets	95'000.00	-315'000.00	-310'000.00	-310'000.00	0.00
	Frais financiers	-7'425.00	25'300.00	7'975.00	-9'075.00	-26'125.00
8.	ÉCONOMIE PUBLIQUE					
	Investissements nets	25'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00	2'125.00	2'125.00	2'125.00	2'125.00
9.	FINANCES ET IMPÔTS					
	Investissements nets	2'266'820.00	1'080'000.00	-150'000.00	-300'000.00	-300'000.00
	Frais financiers	-153'978.00	149'247.10	195'847.10	186'097.10	169'597.10
	Total des investissements nets	7'952'590.00	17'386'000.00	4'150'000.00	1'095'000.00	1'250'000.00
Nouveaux amortissements sur la période						
	Avec les chapitres environnementaux	228'062.40	940'323.20	1'569'923.20	1'733'143.20	1'798'343.20
	Sans les chapitres environnementaux	68'600.00	614'500.00	1'142'100.00	1'240'000.00	1'265'200.00
Nouveaux frais financiers sur la période						
	Avec les recettes d'investissement	130'807.80	884'720.25	1'737'135.25	1'898'700.25	1'925'675.25
	Sans les recettes d'investissement	292'210.80	1'225'048.15	2'111'288.15	2'306'403.15	2'366'928.15
	- sans les chapitres environnementaux					
	Avec les recettes d'investissement	-59'578.00	511'307.10	1'266'097.10	1'368'097.10	1'370'322.10
	Sans les recettes d'investissement	101'825.00	851'635.00	1'640'250.00	1'775'800.00	1'811'575.00

Remarque

Dans la mesure où les chapitres environnementaux doivent être autofinancés (totalement pour les chapitres 700 et 710, au moins à hauteur de 70% pour le chapitre 720), seuls les frais financiers « sans les chapitres environnementaux avec les recettes d'investissement » sont pris en compte pour évaluer l'évolution de l'équilibre du budget de fonctionnement (voir sous point 3.3 ci-dessous).

3. Plan financier du fonctionnement

En raison du manque de la base de calcul que constituent les comptes 2015 pour la commune de Gubloux, il n'a pas été possible d'évaluer l'évolution des charges et produits de fonctionnement pour les cinq prochaines années à l'aide du logiciel ad-hoc disponible sur la plateforme informatique communale.

Afin de disposer tout de même d'une vision chiffrée de l'évolution de la situation financière communale sur les cinq prochaines années, une application Excel a été mise en place. Cette évaluation est basée sur les éléments suivants :

- le budget de fonctionnement 2017 en cours d'élaboration avec les apurements nécessaires ;
- l'évaluation de l'évolution des charges et des produits durant les quatre prochaines années complétée par les chiffres fournis par le SCom (voir annexe 3) ;
- la prise en compte des modifications particulières de certaines charges ou produits durant les années 2018 à 2021 ;
- l'évolution des frais financiers liés aux investissements inscrits dans planification financière (voir sous point 2.4 ci-dessus).

Il est important de souligner que le mode de calcul appliqué au chiffrage des charges et des produits des budgets de fonctionnement des années 2018 à 2021 vise principalement à évaluer les résultats globaux (excédents de charges ou de produits) des prochains exercices. Il est par conséquent difficile d'observer avec précision l'évolution des chiffres relatifs aux sous-chapitres en raison de l'absence des imputations internes et de l'intégration dans les chapitres respectifs des nouveaux frais financiers.

3.1 Tableaux des règles d'évolution

Evolution de la population légale						
Année ->	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Corpataux-Magnedens	1'160	1'193	1'237	1'264	1'296	1'313
Farvagny	2'093	2'114	2'130	2'168	2'215	2'236
Le Glèbe	1'123	1'164	1'189	1'238	1'246	1'260
Rossens	1'222	1'248	1'242	1'254	1'293	1'335
Vuisternens-en-Ogoz	845	859	938	975	975	995
Gubloux	6'443	6'578	6'736	6'899	7'025	7'139
Augmentation annuelle en %		2.10%	2.40%	2.42%	1.83%	1.62%
Augmentation moyenne	2.07%					
Taux d'accroissement de la population	2.00%	appliqué pour les années 2018 à 2021				

Taux d'évolution des charges et des produits		
Taux général d'évolution des charges	1.00%	pour 2018 à 2021
Taux général d'évolution des produits	1.00%	
Taux général d'évolution des charges techniques	1.00%	
Taux général d'évolution des charges d'entretien	1.00%	
Taux général d'évolution des charges de personnel	2.00%	
Chapitres environnementaux <ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement en eau (700) - Protection des eaux (710) - Déchets (720) 	Compte tenu des règles légales de couverture des coûts, les chapitres 700 et 710 sont considérés comme totalement autofinancés et le chapitre 720 comme autofinancé à hauteur de 75%.	
Participations de la commune de Hauterive FR	Calculées sur la base de la population légale (selon les conventions) en appliquant le coefficient de participation calculé sur la base des populations respectives à fin 2015. L'hypothèse retenue est que les populations évoluent de la même manière durant les 5 prochaines années.	

Charges et produits dont la progression a été évaluée par le canton					
(voir courrier en annexe du SCom de septembre 2014)					
Charges	2017 ^{a)}	2018 ^{a)}	2019 ^{b)}	2020 ^{b)}	2021 ^{b)}
Enseignement préscolaire	1.00%	-0.60%	1.00%	1.00%	1.00%
Enseignement primaire	1.60%	3.40%	1.50%	1.50%	1.50%
Cycle d'orientation	2.80%	2.60%	2.70%	2.70%	2.70%
Ecoles spécialisées	2.30%	2.20%	2.20%	2.20%	2.20%
Soins spéciaux dans les établissements pour personnes âgées	5.10%	7.10%	6.00%	6.00%	6.00%
Institutions spécialisées	3.20%	2.60%	3.00%	3.00%	3.00%
Aide sociale (générale)	3.90%	-4.30%	2.00%	2.00%	2.00%
Fonds cantonal de l'emploi (LEAC)	1.10%	23.40%	2.00%	2.00%	2.00%
Trafic régional	2.30%	5.10%	4.00%	4.00%	4.00%
Produits					
Péréquation financière des ressources	0.10%	1.80%	2.00%	2.00%	2.00%
Péréquation financière des besoins	0.10%	1.80%	2.00%	2.00%	2.00%
^{a)} selon estimation cantonale					
^{b)} extrapolation pour 2019 à 2021					

Recettes fiscales dès 2018		
Personnes physiques, revenu	300'000.00	Fr. par année Base : régression linéaire de 2009 à 2015, Fr. 375'000.00
Personnes physiques, fortune	40'000.00	Fr. par année Base : régression linéaire de 2009 à 2015, Fr. 41'000.00
A la source	2.00%	selon le taux d'accroissement de la population
Personnes morales, bénéfice	100'000.00	introduction RIE III en 2020 : - 40%
Personnes morales, capital	20'000.00	introduction RIE III en 2020 : - 70%
Prestations en capital	20'000.00	Fr. par année, estimation
Gains immobilier et plus-values	20'000.00	
Mutations	50'000.00	
Successions et donations	2.00%	selon le taux d'accroissement de la population
Contributions immobilières	60'000.00	Fr. par année Base : régression linéaire de 2009 à 2015, Fr. 69'000.00
Sur les automates	0.00%	
Sur les véhicules	4.00%	estimation cantonale
Sur les chiens	2.00%	selon le taux d'accroissement de la population

3.2 Quelques commentaires par chapitre

Administration

Taux d'évolution des charges et produits : pas de remarques

Modifications significatives des charges et produits :

En 2018 début du « régime de croisière » en matière d'informatique et de personnel.

Ordre public

Modifications significatives des charges et produits :

- Le Service des curatelles déménage en 2018.
- Entrée en vigueur en 2018 d'un nouveau règlement sur la police du feu, réévaluation du produit de la taxe non-pompier (+ Fr. 10'000.00).

Enseignement et formation

Modifications significatives des charges et produits :

Dès la rentrée 2018, les frais de transports scolaires sont entièrement à charge de la commune. La modification a été chiffrée en considérant pour moitié la participation au pot commun et pour l'autre moitié les frais de transports pour l'année scolaire 2016 – 2017 qui s'élèvent à Fr 333'000.00.

Culture, sports et loisirs

Modifications significatives des charges et produits : pas de remarques

Santé

Modifications significatives des charges et produits : pas de remarques

Affaires sociales

Taux d'évolution des charges et produits :

Selon la responsable, les charges et produits du SSoc devraient être proportionnels à l'accroissement de la population.

Modifications significatives des charges et produits :

Le SSoc déménage en 2018.

Transports et communications

Modifications significatives des charges et produits : pas de remarques

Protection et aménagement de l'environnement

Les chapitres « Approvisionnement en eau » (700) et « Protection des eaux » (710) sont équilibrés et par conséquent n'interviennent pas dans l'équilibre des budgets de fonctionnement.

Le chapitre « Déchets » (720) est considéré comme financé par les taxes à hauteur de 75%. Le solde, soit 25%, est mis à charge du fonctionnement.

Aucun montant n'est consacré à l'assainissement des sites pollués à partir de 2018.

Economie publique

Modifications significatives des charges et produits :

Réduction du revenu de la gravière « Grands-Champs » à partir de 2018

Finances et impôts

Modifications significatives des charges et produits :

Droit de superficie de la gravière « Grands-Champs » à partir de 2018 (Fr. 20'000.00).

3.3 Résultats

Considérant que les informations apportées ne sont pas déterminantes, que leur mise en page n'est pas simple et par souci d'économie de papier, nous avons renoncé à vous communiquer les tableaux des coefficients d'évolution et les budgets de fonctionnement détaillés 2017 à 2021.

Tableau récapitulatif par chapitre du plan comptable (voir annexe 2)

Vous recevez en annexe le tableau récapitulatif par chapitre des charges et produits des budgets de fonctionnement de 2017 à 2021.

Remarques

- L'objectif du calcul étant d'évaluer l'évolution du résultat du compte de fonctionnement au cours des cinq prochaines années, les imputations internes ont été supprimées. Les chiffres des charges et des produits par chapitre sont par conséquent difficiles à comparer avec le budget de fonctionnement 2016 et le futur budget de fonctionnement 2017.
- Les chiffres du budget 2016 sans imputations internes y figurent pour comparaison.
- Même s'ils n'en sont pas très éloignés, les chiffres qui ont servi de base pour la planification figurant dans les colonnes 2017 ne sont pas les chiffres définitifs du budget de fonctionnement 2017.
- Pour chaque rubrique, l'évolution des charges et produits est calculée en % par rapport à l'année précédente.

En résumé (ce sont des budgets !)

Année =>	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent de produits avant frais financiers 2017 - 2021	-378'179.00	-10'173.00	304'506.56	588'119.38	-32'910.75	135'073.62
Frais financiers supplémentaires	-25'767.00	59'578.00	-511'307.00	-1'266'097.00	-1'368'097.00	-1'370'322.00
Marge nette d'autofinancement	-403'946.00	49'405.00	-206'800.44	-677'977.62	-1'401'007.75	-1'235'248.38
Excédent de produits en % des produits nets	-1.26%	0.14%	-0.60%	-1.93%	-3.98%	-3.43%
Excédent de produits en points d'impôts	-2.02	0.25	-1.03	-3.39	-7.01	-6.18

B. Budget de fonctionnement 2017

1. Introduction

Préparer le premier budget d'une nouvelle commune n'est décidément pas une tâche facile disions-nous en juin 2016 ! Eh bien, force est de constater que ce n'est pas vraiment beaucoup plus facile de préparer le deuxième ! Le budget 2016 n'était pas approuvé que nous avons dû lancer la préparation du budget 2017 sans que nous n'ayons véritablement beaucoup de points de référence supplémentaires.

En approfondissant l'analyse effectuée pour le budget 2016, tous les conseillers communaux et les responsables des services ont fait le maximum pour fournir des chiffres crédibles afin que les services communaux puissent fonctionner à la satisfaction des citoyens et disposent de la capacité d'action nécessaire à la poursuite du développement de la commune.

Points de comparaison

L'absence d'un premier exercice annuel bouclé nous prive d'un point de référence très utile dans l'évaluation d'un budget.

La mise en œuvre plus difficile que prévue du nouveau logiciel comptable communal a rendu presque impossible l'intégration d'une situation des comptes 2016 dans l'évaluation du budget 2017.

Comme vous le constaterez dans le présent message, la seule base de comparaison reste le budget 2016 que nous avons élaboré au début de cette année. Il convient de faire preuve de prudence en ce qui concerne la comparaison entre un budget pour lequel à la fois le recul et le temps à disposition pour l'analyse étaient limités et un budget 2017 pour lequel nous avons déjà pu bénéficier d'une certaine expérience des services communaux.

Comptabilité analytique

L'objectif de mettre en place dès le début une comptabilité largement analytique était peut-être un peu ambitieux. Sa première expression élaborée dans le cadre du budget 2016 était relativement approximative, en particulier en ce qui concerne la répartition des charges de personnel.

Si l'expérience acquise durant les neuf premiers mois de l'année a permis d'améliorer certains paramètres de répartition, elle a d'autre part mis en lumière d'autres problèmes que seule l'expérience sur plusieurs exercices pourra véritablement résoudre.

La comptabilisation analytique des charges et produits du ménage communal reste notre objectif. Tout en étant conscient que l'on ne pourra pas faire tout dire à la comptabilité, nous veillerons à en améliorer la précision tout au long des prochains exercices.

Présentation du message

La présentation du présent message et les choix quant à son contenu sont conformes à ceux mis en œuvre pour le budget 2016. Nous considérons que la forme définitive de ce type de document reste encore à préciser et dans cette perspective, toutes vos remarques et commentaires seront les bienvenus.

2. Budget de fonctionnement en bref

2.1 Récapitulation - Répartition par chapitre

	Budget 2017		Budget 2016		Ecart	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges nettes ou Produits nets	%
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Administration	3'012'015.00	31'700.00	2'858'140.00	27'600.00	149'775.00	5.2%
Ordre public	618'643.00	252'650.00	595'765.00	243'650.00	13'878.00	2.3%
Enseignement et formation	9'604'484.00	925'517.00	9'370'482.00	880'319.00	188'804.00	2.0%
Culture, sports et loisirs	1'873'134.00	222'145.00	1'550'699.00	239'121.00	339'411.00	21.9%
Santé	2'460'358.00	60'000.00	2'394'003.00	60'000.00	66'355.00	2.8%
Affaires sociales	7'732'101.00	4'159'662.00	8'197'680.00	4'571'502.00	-53'739.00	-0.7%
Transports et communications	2'088'081.00	89'200.00	1'879'134.00	180'200.00	299'947.00	16.0%
Protection et aménagement de l'environnement	4'711'947.00	4'203'900.00	3'656'939.00	2'939'284.00	-209'608.00	-5.6%
Economie publique	1'030'829.00	1'675'384.00	967'012.00	1'511'350.00	<i>100'217.00</i>	6.6%
Finances et impôts	5'651'935.00	27'193'588.00	4'336'068.00	24'774'717.00	<i>1'103'004.00</i>	4.5%
Résultats	38'783'527.00	38'813'746.00	35'805'922.00	35'427'743.00		
Excédent	30'219.00			378'179.00		
Doubles écritures	3'460'217.00	3'460'217.00	3'347'302.00	3'347'302.00		
Résultats nets	35'323'310.00	35'353'529.00	32'458'620.00	32'080'441.00		
Excédent par rapport aux produits nets		-0.09 %		1.18 %		

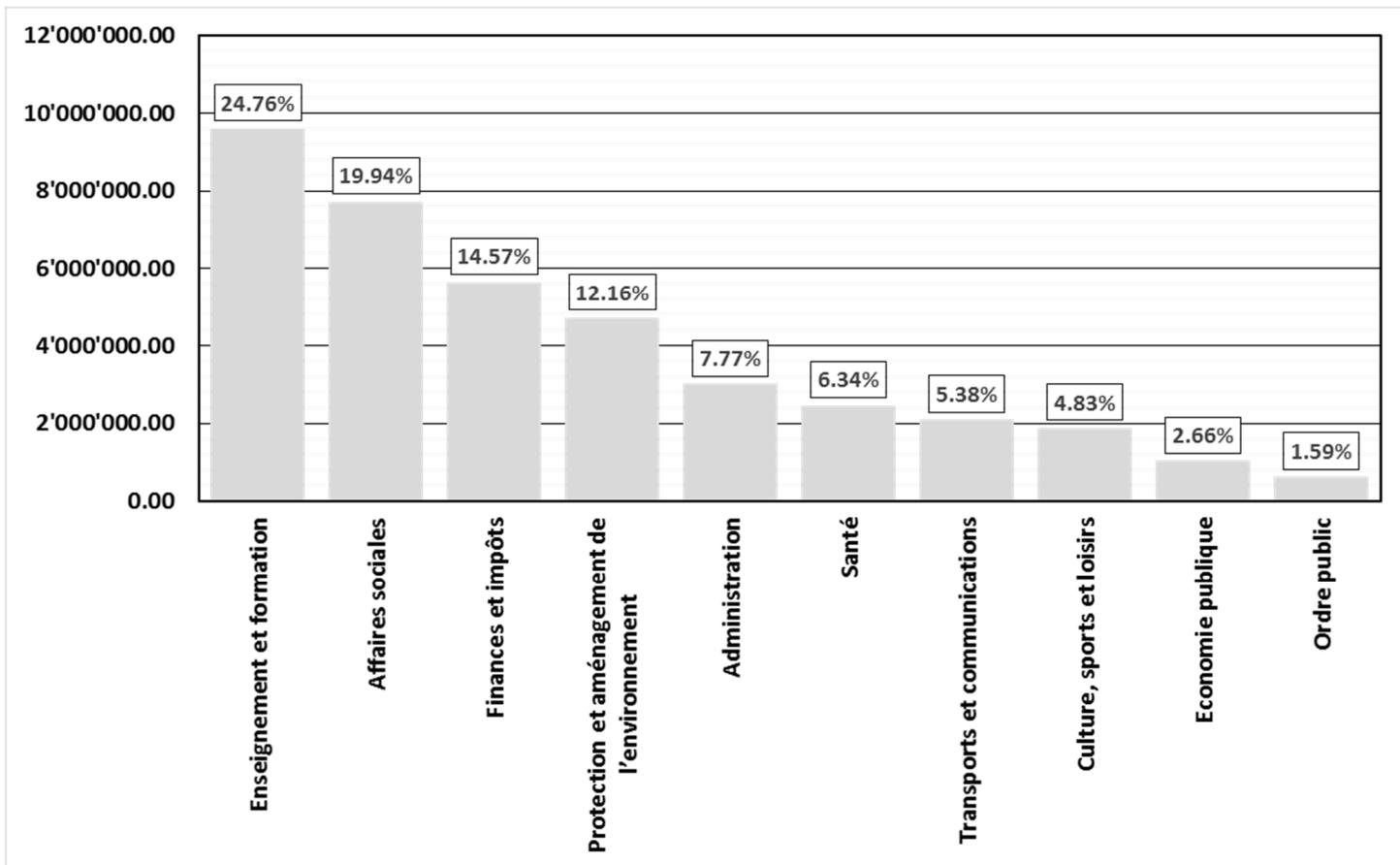
Remarques sur le calcul des écarts

Afin de chiffrer les écarts entre le budget 2017 et 2016, la colonne contient les augmentations des charges nettes (caractère normal) respectivement *les augmentations des produits nets (caractère italique)*.

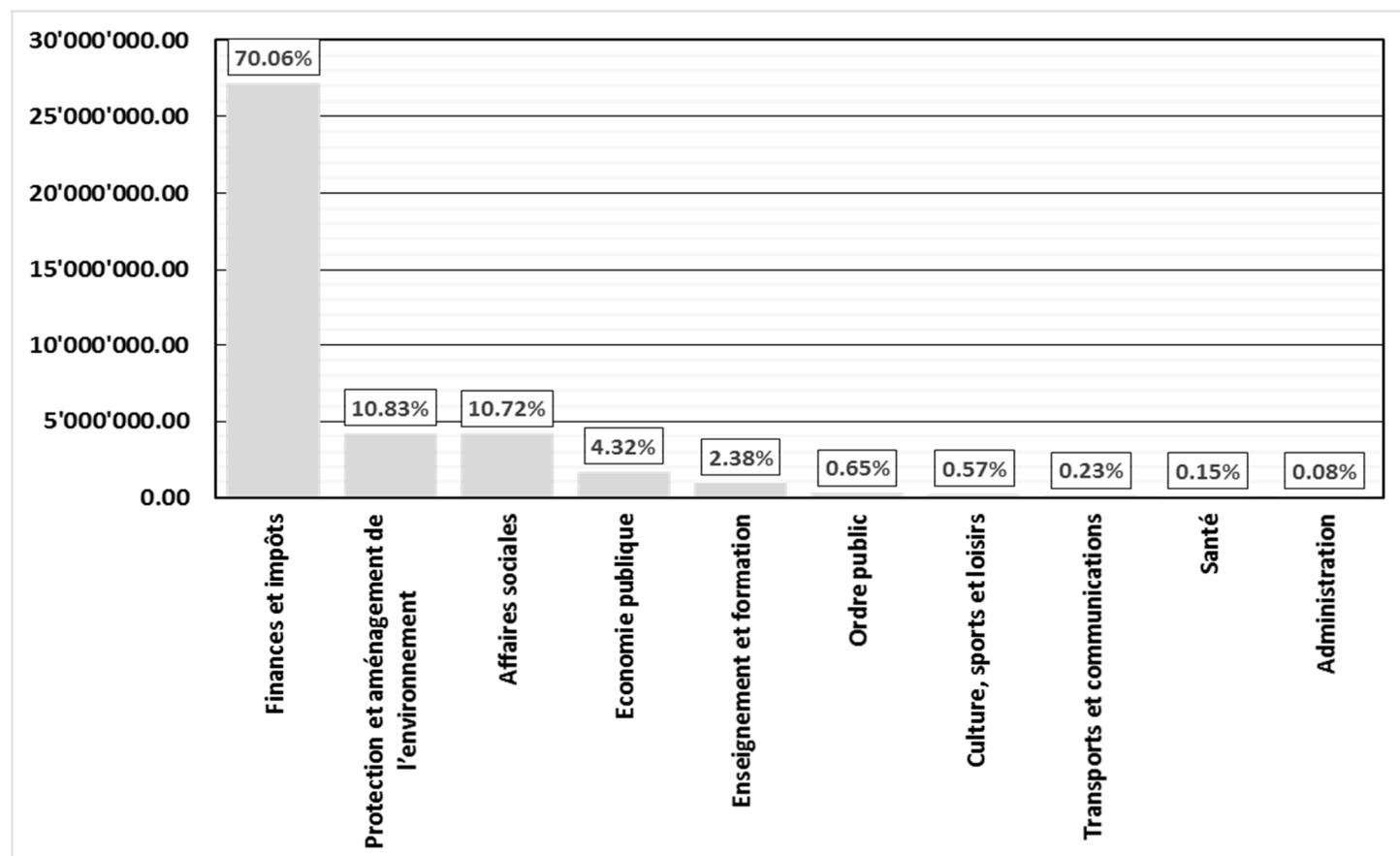
La colonne « % » représente l'évolution des charges nettes par rapport aux charges (caractère normal) respectivement *l'évolution des produits nets par rapport aux produits (caractère italique)*.

Vous trouvez ci-dessous (voir point 5, pages 27 à 29), des commentaires complémentaires pour les chapitres qui présentent une forte augmentation pour le budget 2017

Répartition des charges pour 2017



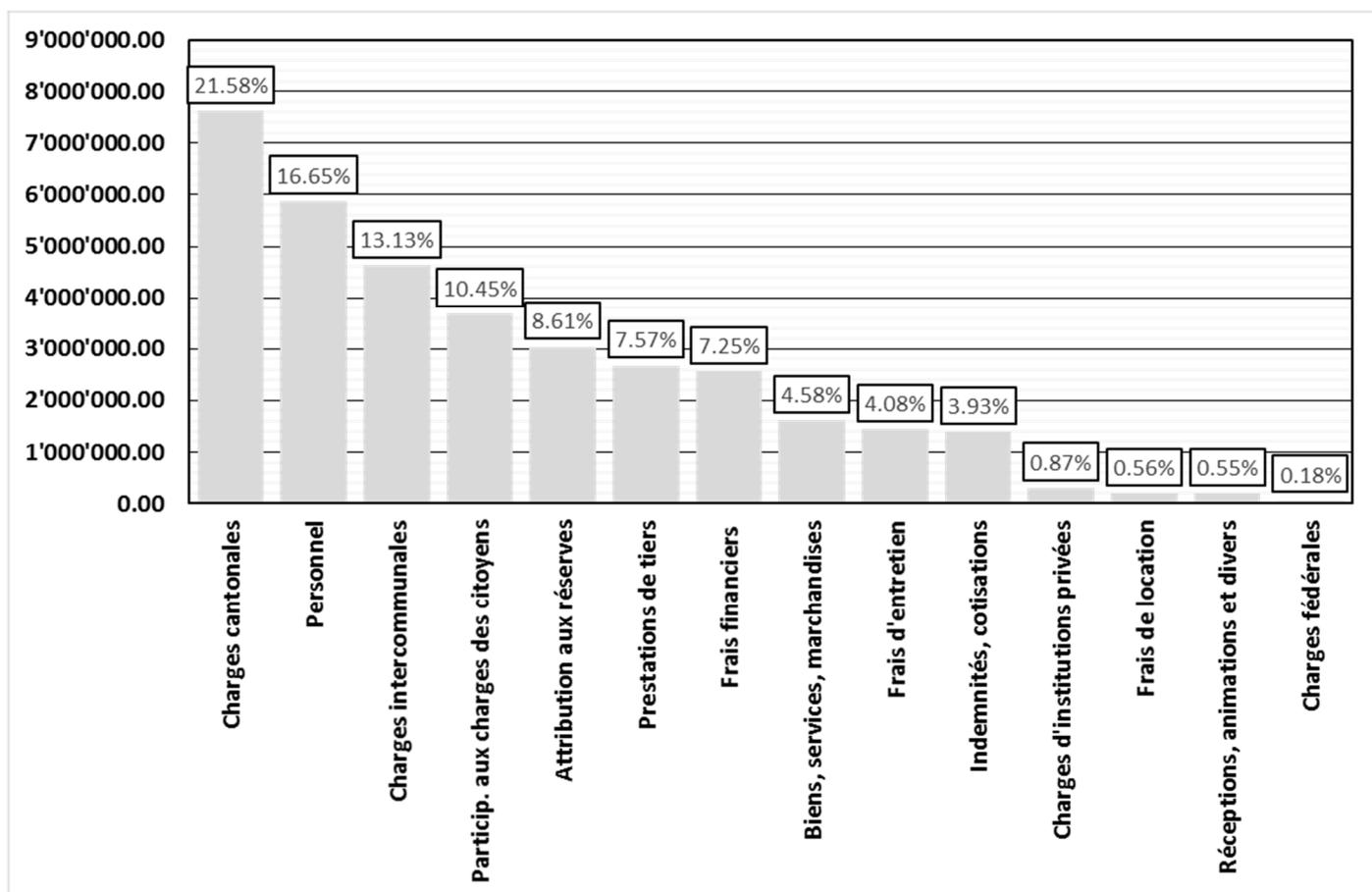
Répartition des produits pour 2017



2.2 Récapitulation des charges par nature

Rubrique	Comptes no	Budget 2017	Budget 2016	Ecart Fr.	Ecart %
Personnel	300 à 309	5'881'700.00	5'236'128.00	645'572.00	12.33%
Biens, services, marchandises	310 à 313	1'619'396.00	1'589'802.00	29'594.00	1.86%
Frais d'entretien	314 et 315	1'440'819.00	1'722'388.00	-281'569.00	-16.35%
Frais de location	316	198'369.00	199'085.00	-716.00	-0.36%
Réceptions, animations et divers	317	195'080.00	190'180.00	4'900.00	2.58%
Prestations de tiers	318	2'674'994.00	3'191'418.00	-516'424.00	-16.18%
Indemnités, cotisations	319	1'389'690.00	1'589'440.00	-199'750.00	-12.57%
Frais financiers (intérêts, amortissements)	321 à 330	2'562'055.00	2'335'031.00	227'024.00	9.72%
Participations aux charges fédérales	350	65'000.00	64'000.00	1'000.00	1.56%
Participations aux charges cantonales	351	7'622'594.00	7'393'226.00	229'368.00	3.10%
Participations aux charges intercommunales	352	4'637'330.00	4'497'972.00	139'358.00	3.10%
Participations aux charges d'institutions privées	365	306'428.00	334'475.00	-28'047.00	-8.39%
Participations aux charges des citoyens	366	3'689'675.00	4'105'475.00	-415'800.00	-10.13%
Attribution aux réserves	380 à 382	3'040'180.00	10'000.00	3'030'180.00	

Répartition des charges pour 2017



Commentaires sur l'évolution des charges

Charges liées cantonales et intercommunales : elles progressent de 1% par rapport à 2016 et représentent 34.7 % des charges pour 2017 (36.6 % en 2016).

Personnel : + Fr. 645'572.00, soit +12.33 % pour 2017

Augmentation de la dotation (+ 5.2 ept) et augmentation des salaires et des charges sociales.

Frais d'entretien : - Fr. 281'569.00, soit -16.35 % pour 2017

Un certain nombre de charges d'entretien lourd ont été inscrites au budget de fonctionnement 2016 (rénovation du pont de grange de la ferme d'Illens pour un montant de Fr. 135'000.00 par exemple). Ces charges ne se retrouvent pas au budget 2017.

Prestations de tiers : - Fr. 516'424.00, soit -16.18 % pour 2017

Des frais d'études et des petits projets d'infrastructures (cimetière, routes, déplacements de conduites, assainissement de sites pollués, etc.) ont été inscrits au budget de fonctionnement 2016. Ces charges ne retrouvent pas au budget 2017.

Indemnités : - Fr. 199'750.00, soit -12.57 % pour 2017

Les principales réductions sont au chapitre de l'assistance sociale.

Participations aux charges des citoyens : - Fr. 415'800.00, soit -10.13 % pour 2017

Les principales réductions sont au chapitre de l'assistance sociale.

2.3 Récapitulation des produits par nature

Rubrique	Comptes no	Budget 2017	Budget 2016	Ecart Fr.	Ecart %
Recettes fiscales	400 à 420	20'236'220.00	19'327'500.00	908'720.00	4.70%
Loyers	423 et 427	366'850.00	366'350.00	500.00	0.14%
Taxes	430 à 434	4'621'900.00	3'065'380.00	1'556'520.00	50.78%
Vente de produits et prestations à des tiers	435	1'347'134.00	1'328'804.00	18'330.00	1.38%
Participations de tiers	436 à 441	3'058'303.00	3'216'420.00	-158'117.00	-4.92%
Participations du canton	451	1'420'106.00	1'592'066.00	-171'960.00	-10.80%
Participations des communes	452	790'645.00	861'571.00	-70'926.00	-8.23%
Subventions et autres contributions	460 à 462	3'512'371.00	1'865'850.00	1'646'521.00	88.25%
Prélèvements aux réserves	480 et 482	0.00	456'500.00	-456'500.00	

Commentaires sur l'évolution des produits

Taxes : + Fr. 1'556'520.00, soit +50.78 % pour 2017

Augmentation des taxes relatives à l'approvisionnement en eau et à la protection des eaux selon les nouveaux règlements qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

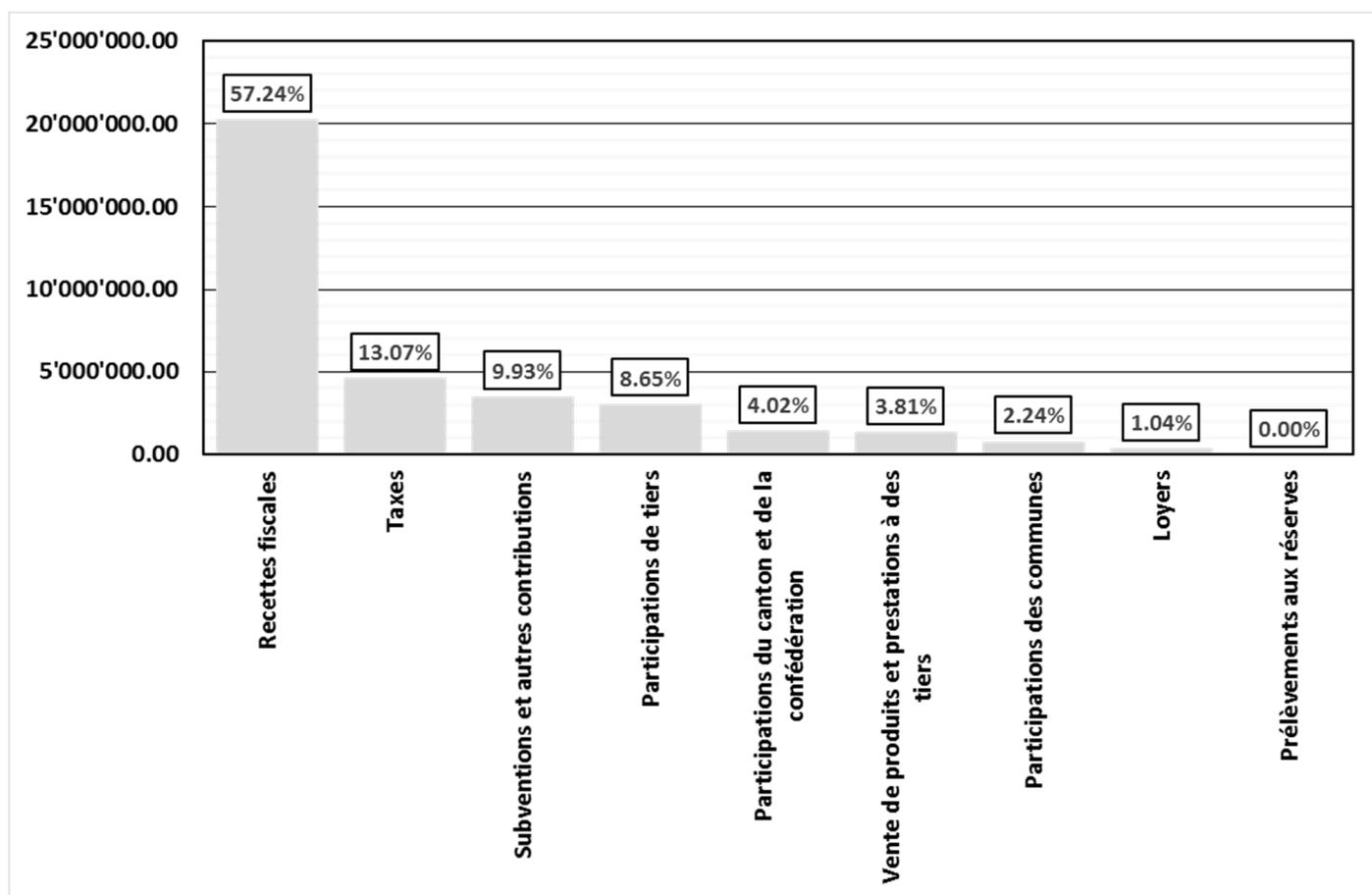
Participations du canton : - Fr. 171'960.00, soit -10.80 % pour 2017

Réduction du remboursement des frais d'assistance sociale.

Subventions et autres contributions : + Fr. 1'646'521.00, soit +88.25 % en 2017

Encaissement de l'aide à la fusion.

Répartition des produits par nature pour 2017



3. Commentaires généraux

3.1. Paramètres généraux

Indice des prix à la consommation pour 2017 : - 0.1 % - selon l'estimation des services fédéraux compétents.

Population légale de la commune : 7139 habitants au 31.12.2015 - derniers chiffres officiels connus.

Taux d'évolution démographique : + 2.07 % - progression moyenne de la population de Gibloux de 2010 à 2015.

3.2. Règles générales d'évaluation

Les modifications importantes du plan comptable communal par rapport aux plans comptables (et aux pratiques !) des anciennes communes ne permettent décidément pas de s'appuyer sur un exercice comptable bouclé pour élaborer le budget 2017.

La reprise des comptes des anciennes communes dans la nouvelle comptabilité communale a finalement été opérationnelle à fin juin 2016. Nous avons dès lors pu bénéficier de la situation des comptes 2016 au terme des neuf premiers mois pour valider ou non les estimations 2016 et mieux évaluer les charges et produits 2017.

A quelques exceptions près, nous avons reçu du canton et des associations de communes les chiffres des charges liées à inscrire au budget 2017. Nous avons maintenu les chiffres 2016 pour les postes pour lesquels nous n'avons encore pas reçu d'informations.

Facturation des prestations et subventions communales

Comme le prévoit la convention de fusion, les anciens règlements communaux seront appliqués jusqu'à leur révision qui doit intervenir dans les deux ans. Dans le cadre des travaux de préparation de la fusion, cette pratique a été élargie aux tarifs des autres prestations communales. L'ensemble de ces tarifs est en cours de révision et d'harmonisation. Pour le budget 2017, les tarifs suivants ont encore été maintenus pour une année :

- les locations des locaux communaux (salle, cabane, pavillon, etc.) ;
- les subventions diverses allouées aux sociétés et à leurs activités.

Frais d'études et petits projets

Les frais d'études peu importants et le financement des petits projets de construction et d'entretien ont été, dans la mesure du possible, inscrits au budget de fonctionnement (amortissement sur un seul exercice).

Dépenses non spécifiées

L'inscription d'un montant de Fr. 50'000.00 au titre des dépenses non spécifiées a été maintenu pour le budget 2017.

Base légale – Loi sur les communes

Art. 91 c) Compétence du conseil communal

¹ Le conseil communal peut, pour autant que le budget de fonctionnement le prévoit, procéder à des dépenses non spécifiées.

4. Commentaires par nature

4.1 Frais de personnel

A défaut d'un règlement communal du personnel, la loi et le règlement sur le personnel de l'Etat de Fribourg s'appliquent à l'ensemble du personnel communal.

Les salaires bruts et les parts patronales des charges sociales sont imputés directement dans les divers centres de charges sur la base d'une évaluation du temps consacré à chaque centre de charges.

Les charges inscrites au budget 2016 étaient basées sur des évaluations très approximatives des travaux à effectuer. Les chiffres utilisés pour le budget 2017 ont été précisés sur la base de l'expérience à ce jour. Cela explique les différences parfois importantes pour ces charges entre le budget 2016 et le budget 2017. L'expérience des premiers exercices et les quelques précisions encore nécessaires quant à la nature des travaux effectués permettront à terme d'atteindre une juste répartition des charges de personnel dans les divers chapitres.

Salaires 2017

Aucune indexation n'est prévue pour 2017.

Les salaires de l'ensemble des membres du personnel communal (personnel mensualisé et personnel rémunéré à l'heure) qui n'a pas atteint le sommet de la classe sont augmentés d'un palier.

Un certain nombre de corrections quant à l'attribution de l'ensemble classe/palier ont été appliquées.

Pour le budget 2017, la masse salariale totale progresse de près de Fr. 480'000.00 par rapport au budget 2016, soit + 12 %.

Charges sociales et couverture d'assurances maladie et accident

Voir le tableau des taux de charges sociales placé en annexe (voir annexe 10).

Pour le budget 2017, les charges sociales employeur progressent de près de Fr. 58'000.00 par rapport au budget 2016, soit + 15 %.

Caisse de pension

Dès le 1^{er} janvier 2017, l'ensemble du personnel communal est désormais affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Les cotisations de cette caisse de prévoyance augmentent de manière importante pour 2017 :

- part employé de 9.5 à 10.66 % (+ 12.2 %) ;
- part employeur de 13 à 15.24 % (+ 17.2 %).

Dès 2017 et pour la bonne forme, le personnel rémunéré à l'heure qui remplit les critères correspondant sera assujéti à la LPP.

Pour le budget 2017, les charges LPP employeur progressent de près de Fr. 116'000.00 par rapport au budget 2016, soit + 40 %.

Formation du personnel

Dès le budget 2017, un montant forfaitaire représentant Fr. 500.00 par ept est inscrit pour couvrir les frais de formation du personnel (compte no 020.309.00).

Frais de transport intramuros

Un montant de Fr. 10'000.00 destiné à couvrir les frais de véhicule pour les membres du personnel qui utilisent leur véhicule privé pour des courses professionnelles a été inscrit au budget 2017 (compte no 020.317.00).

Indemnité pour service de piquet

Des indemnités pour service de piquet pour un montant de Fr. 18'000.00 ont été intégrées aux charges de personnel pour l'édilité, les bâtiments et le service des eaux.

Charge moyenne du personnel

Sur la base de la dotation totale 2017 (55.2 ept) et des charges totales de personnel (comptes no 301 à 305, Fr. 5'265'000.00), le coût moyen par ept pour 2017 est de Fr. 95'000.00 (charges sociales comprises).

Statistique de la dotation du personnel communal 2016 et 2017

Service	Budget 2016		Evaluation pour le budget 2017					Commentaires
	Personnes	Budget 2016 (ept)	Personnes	Compléments et corrections 2016 (ept)	Compléments 2017 (ept)	Total 2017 (ept)	Compléments en 2018 (ept)	
Secrétariat général	6.5	4.83	9	-0.50	0.35	4.68		- 0.5 ept -> CDH
Finances	8	4.35	8		-0.10	4.25		
Contrôle de l'habitant Guichet, Agence AVS	4.5	2.6	5	0.50		3.10		+ 0.5 <- SGen
Administration scolaire & AES	2	0.9	10	1.13		2.03		Patrouilleurs scolaires, cours de piscine et informatique école inscrits sous divers en 2016
Service social	8.5	5.8	8		-0.10	5.70		+ 0.2 assistant social - 0.3 ept -> SCur
Service des curatelles	2.5	1.34	3	-0.04	0.30	1.60		+ 0.3 ept <- SSoc pour le secrétariat
Bibliothèque	4	1.89	5	-0.24		1.65		
Accueil extrascolaire	9	3.08	13		1.11	4.19		Intégration AES Rossens
Forêts	7	5.52	7	0.07		5.59		yc 0.4 ept pour d'autres services communaux
Divers	9	1.61	1	-1.11		0.50		Garde-génisse
Service technique	53	18.03	56	1.86	2.01	21.90	0.58	Total du service
<i>Administration</i>	3	2.35	3	0.70	-0.35	2.70		+ 0.7 <- Constructions
<i>Constructions</i>	3	2.7	3	-0.70	0.83	2.83	0.17	+ 1 poste (10 mois)
<i>Adduction d'eau</i>	3	0.58	3	0.53		1.11		Fontainier à plein temps dès le 1 ^{er} janvier 2017
<i>Bâtiments</i>	20	7.16	18	0.96	0.32	8.44	0.12	+ 0.3 poste (7 mois) + 0.14 complexe FA
<i>Edilité</i>	10	3.7	13	0.47	1.21	5.38	0.29	+ 0.7 poste (7 mois) + 0.15 fauchage FA + 0.65 appuis
<i>Déchetterie</i>	14	1.54	16	-0.10		1.44		
Total	114	49.95	117	1.67	3.57	55.20	0.58	+ 5.25 ept (+ 10.5 %)

Voir également en annexe la répartition du personnel sous la forme graphique (voir annexe 11).

Remarques

- Le taux d'activité pris en compte pour une personne engagée en cours d'année est calculé au prorata de la durée d'engagement (à titre d'exemple 0.25 ept pour un employé à plein temps sur 3 mois).
- Le taux d'activité du personnel employé à l'heure a été converti en ept sur la base de 1850 heures/année.
- La colonne du budget 2017 « Compléments et corrections 2016 » comprend le solde des engagements validés dans le cadre du budget 2016 (env. 1.5 ept) et les corrections (env. 0.8 ept) relatives aux mauvaises évaluations du taux d'activité d'une partie du personnel rémunéré à l'heure (conciergerie, édilité).
- La proposition de budget 2017 intègre env. 3 ept supplémentaires (colonne « Compléments 2017 »).
- Les engagements en cours d'année 2017 (2 postes) impliqueront un complément sur le budget 2018 de 0.58 ept.

4.2 Evaluation des recettes fiscales

Depuis le mois de mai 2016, date à laquelle nous avons arrêté les évaluations des recettes fiscales pour le budget 2016, les informations complémentaires suivantes sont à signaler :

- Cotes cantonales définitives 2014 pour les impôts sur les personnes physiques et morales (anciennes communes).
- Evaluation de la progression des impôts sur les personnes physiques et morales pour l'année 2017 sur la base de la cote 2014 (voir annexe 7).
- Evaluation de la progression de la part communale à l'impôt sur les véhicules pour l'année 2017 sur la base de l'année 2015.
- Nouveau règlement communal pour l'impôt sur les chiens.
- Nouveau règlement communal pour l'impôt sur les jeux et les appareils automatiques.

Le SFin analyse la situation 2016 afin de fournir le plus tôt possible une évaluation des recettes fiscales réelles pour 2016.

Evaluation des recettes fiscales 2017

Les mêmes modes d'évaluation que ceux appliqués pour le budget 2016 ont été mis en œuvre (voir la description ci-dessous).

Type d'impôts	Pour comparaison			Evaluations pour 2017				
	Selon la cote cantonale 2014 des anciennes communes	Selon les comptes 2015 des communes	Budget 2016 de la commune de Gibloux	Selon les évolutions sur le plan cantonal	Moyenne sur les années 2013-14-15	Selon la progression moyenne calculée sur les années 2009 à 2015	Selon la droite de régression de 2009 à 2015	Budget 2017 de la commune de Gibloux
Personnes physiques, revenu	13'052'658.52	14'260'368.85	13'500'000.00	14'207'655.90		14'380'648.76	14'172'121.65	14'000'000.00
Personnes physiques, fortune	1'011'143.64	1'041'192.65	1'000'000.00	1'092'031.29		1'099'538.37	1'087'202.85	1'050'000.00
Personnes morales, bénéfice	1'522'032.19	1'335'465.15	1'100'000.00	1'646'077.81		1'704'921.65	1'702'641.25	1'300'000.00
Personnes morales, capital	224'482.58	271'061.20	200'000.00	238'222.71		304'753.12	291'240.28	200'000.00
A la source		299'550.50	325'000.00		318'645.65			325'000.00
Prestations en capital		315'102.25	300'000.00		313'754.27			300'000.00
Gains immobiliers et plus-values		548'921.70	390'000.00		427'817.42			400'000.00
Mutations		682'232.35	600'000.00		688'115.63			650'000.00
Successions et donations		26'982.70	5'000.00		10'909.78			5'000.00
Contributions immobilières		1'800'288.00	1'800'000.00			1'969'041.83	1'906'182.60	1'850'000.00
Sur les automates		1'860.00	1'500.00					3'000.00
Sur les véhicules		508'395.00	508'000.00	528'730.80				528'000.00
Sur les chiens		18'513.00	23'000.00					43'200.00

Modes de calcul appliqués pour l'évaluation

a. Evolutions sur le plan cantonal

En automne de chaque année, le Service cantonal des contributions fournit aux communes des taux d'évolution des recettes fiscales évalués sur le plan cantonal (voir annexe 7).

Pour les recettes fiscales 2017, les taux de progression attendus sont les suivants :

- impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport à 2014 : + 8.85 %
- impôt sur la fortune des personnes physiques par rapport à 2014 : + 8.00 %
- impôt sur le bénéfice des personnes morales par rapport à 2014 : + 8.15 %
- impôt sur le capital des personnes morales par rapport à 2014 : + 6.12 %
- part communale de l'impôt sur les véhicules par rapport à 2015 : + 4.3 %

Ces progressions sont malgré tout relativement délicates à appliquer à chaque commune qui ne possède pas obligatoirement le même profil de répartition des revenus tant en ce qui concerne les personnes physiques que les personnes morales. Ces chiffres sont toutefois considérés comme une solution par défaut et ne sont pas contestés par le Service des communes.

b. Moyenne des trois dernières années

Ce mode de calcul est souvent appliqué pour les impôts spéciaux dont le chiffrage est difficile et l'évolution d'une année à l'autre relativement aléatoire. Le calcul a été fait sur les trois dernières années pour lesquelles les comptes sont bouclés : 2013-2014-2015.

c. Progression moyenne

La progression est calculée chaque année en % par rapport à l'année précédente.

La moyenne des progressions est calculée sur la période d'analyse, dans notre cas de 2009 à 2015.

d. Droite de régression

L'algorithme consiste à rechercher les paramètres de la droite (valeur initiale et pente) représentant la progression linéaire optimale par rapport aux valeurs de la progression réelle. Le calcul a été fait sur la période 2009 à 2015.

Chiffres retenus pour le budget 2017

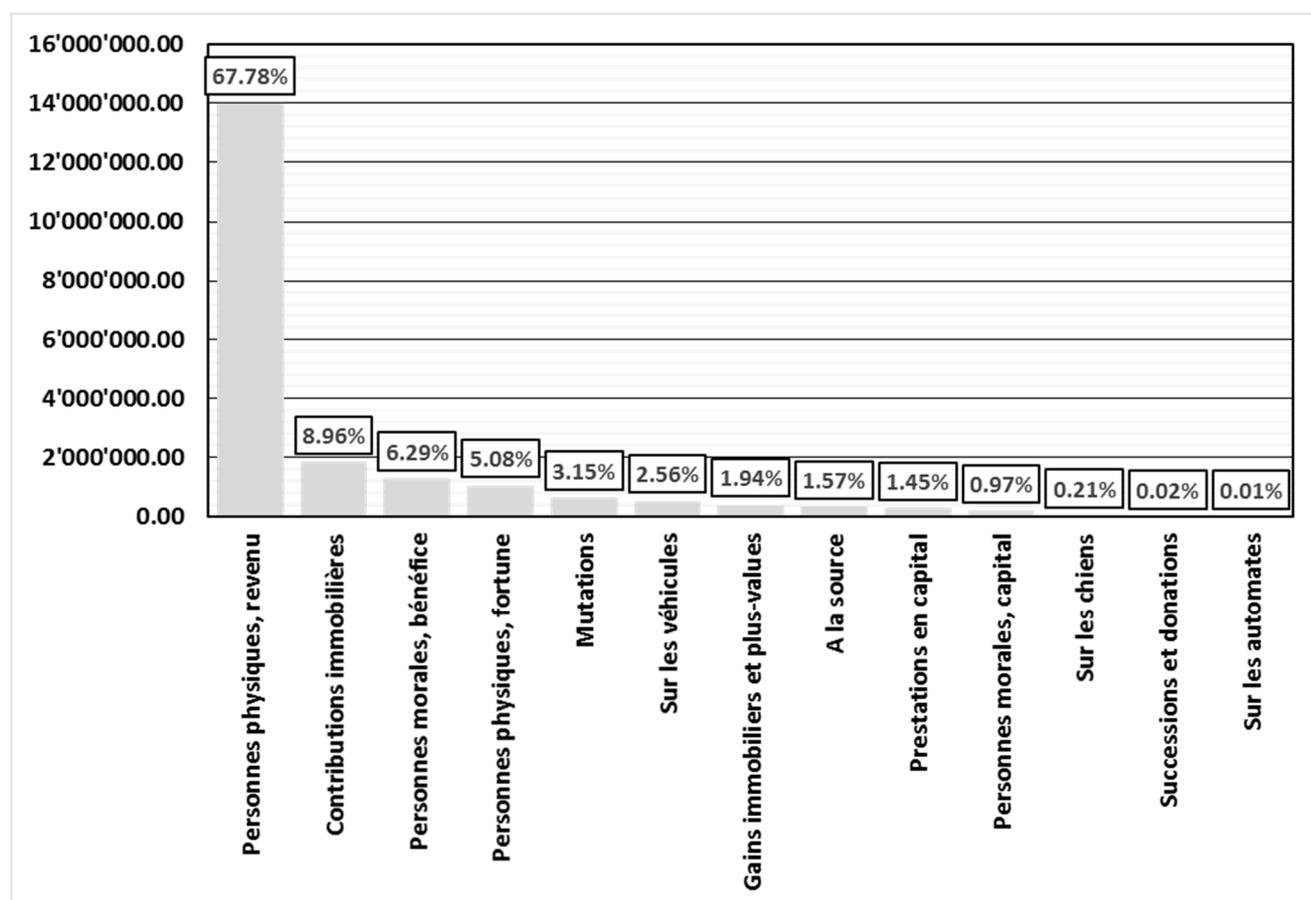
Impôt	Budget 2017	Budget 2016	Commentaires
Personnes physiques, revenu	14'000'000.00	13'500'000.00	Estimations basées sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation.
Personnes physiques, fortune	1'050'000.00	1'000'000.00	
A la source	325'000.00	325'000.00	Estimation sur la base de la progression moyenne.
Prestations en capital	300'000.00	300'000.00	Estimation prudente par rapport à la progression moyenne.
Gains immobiliers et plus-values	400'000.00	390'000.00	Estimation sur la base des progressions moyennes.
Mutations	650'000.00	600'000.00	Estimation sur la base de la progression moyenne.
Successions et donations	5'000.00	5'000.00	
Contributions immobilières	1'850'000.00	1'800'000.00	Estimation prudente sur la base de la progression annuelle (progression linéaire).
Personnes morales, bénéfice	1'300'000.00	1'100'000.00	Estimations prudentes basées sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation.
Personnes morales, capital	200'000.00	200'000.00	

Sur les automates	3'000.00	1'500.00	Application du nouveau règlement
Sur les véhicules	528'000.00	508'000.00	Sur la base des informations de l'OCN.
Sur les chiens	43'200.00	23'000.00	Nouveau règlement (540 chiens à Fr. 80.00)
Total	20'654'200.00	19'752'500.00	+ 4.56 %

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2017, un point d'impôt communal correspond à Fr. 195'000.00.

4.3 Recettes fiscales - Représentation graphique

En % des recettes fiscales totales.



4.4 Frais financiers

Amortissements

Les charges d'amortissements obligatoires sont réparties dans les divers centres de charges sur la base des montants d'amortissements inscrits dans le contrôle de l'endettement établi par le Service des communes.

Sur la base des contrôles d'endettement des cinq anciennes communes et du GABG au 31.12.2015 établis par le SCom, de l'endettement de la CFGN au 31.12.2015 et des projets arrivés à leur terme en 2016, nous avons établi un tableau de contrôle de l'endettement au 31.12.2016. Cette opération nous permet d'évaluer les charges d'amortissement 2017 (voir annexe 6).

Il convient de relever que le calcul définitif des amortissements obligatoires 2017 sera établi par le SCom après le bouclage des comptes 2016.

Intérêts des dettes

L'état des dettes bancaires au 31.12.2016 et les charges d'intérêts y relatives pour 2017 ont été évalués (voir annexe 12).

Dettes bancaires totales (emprunts à terme) au 31.12.2016	Fr.	41'029'315.00
Charge annuelle totale d'intérêts selon contrats	Fr.	592'577.40
Taux d'intérêts moyen : 1.44 %		

Les échéances des emprunts et leur répartition entre les institutions de financement sont représentées graphiquement (voir annexe 12).

Les charges d'intérêts inscrites dans les divers centres de charges sont calculées à un taux moyen arrondi à 1.5% sur la dette résiduelle figurant dans le tableau du contrôle de l'endettement établi (annexe 6) sur la base des documents fournis par le Service des communes (annexe 5).

La charge totale des intérêts pour 2017 (compte no 940.322.00) tient compte d'intérêts intercalaires pour les projets en cours en 2017 pour un montant de près de Fr. 150'000.00.

Tableau des imputations des intérêts et des amortissements

Compte	Centre de coûts	Intérêts 1.5 % de la dette résiduelle	Amortissement obligatoire selon SCom
021.390	Administration	730.00	12'194.00
140.390	Police du feu	3'700.00	27'841.00
160.390	Protection civile	920.00	3'141.00
2940.390	Ecole CM	6'960.00	32'346.00
2942.390	Ecole LG	41'540.00	162'636.00
2943.390	Ecole RO	27'840.00	116'870.00
2944.390	Ecole VO	4'080.00	14'700.00
3010.390	La Tuffière CM	66'010.00	173'700.00
3412.390	Halle polyvalente RO	30'000.00	60'000.00
342.390	Infrastructures sportives	2'590.00	13'911.00
305.390	Bibliothèques	230.00	1'782.00
620.390	Routes	31'550.00	205'308.00
6210.390	Bâtiment édilitaire RO	4'760.00	17'304.00
650.390	Trafic régional	60.00	2'400.00
700.390	Eau potable	37'300.00	141'970.00
710.390	Epuration	87'740.00	289'266.00
720.390	Déchets	5'090.00	33'233.00
740.390	Cimetière	830.00	4'540.00
750.390	Endiguements	3'170.00	6'693.00
790.390	Aménagement du territoire	1'200.00	18'920.00
801.390	Alpages	490.00	4'770.00
810.390	Forêts	440.00	8'860.00
811.390	Bâtiment forestier VO	6'400.00	10'000.00
9420.390	Ferme d'Illens	6'670.00	9'152.00
9428.390	Terrains patrimoine financier	3'390.00	88'920.00
9430.390	Complexe FA	102'730.00	299'964.00
9431.390	Complexe RO	12'210.00	52'106.00
9441.390	Ancienne école VI	3'190.00	4'120.00
	Total	491'820.00	1'816'647.00

4.5 Assurances

Comptabilisation

La part employeur des assurances du personnel est imputée au prorata du taux d'activité sur chaque centre de charges.

Les assurances RC et du mobilier sont entièrement mises à charge de l'administration générale (compte no 021).

Les assurances des véhicules sont mises à charge du chapitre concerné.

Les primes de l'ECAB et de l'assurance des bâtiments sont imputées dans les centres de charges concernées.

4.6 Contributions de la commune d'Hauterive

Pour les services communaux pour lesquels nous collaborons avec la commune d'Hauterive, les contributions de la commune d'Hauterive (comptes ---.452.00) sont calculées au prorata de la population légale des deux communes au 31 décembre 2015 (Gibloux : 7139 hab., Hauterive : 2415 hab.).

Centres de coûts concernés :

- Curatelles
- Protection de la population
- Ecoles spécialisées (Services auxiliaires en matière scolaire)
- Activités culturelles
- Bibliothèques
- Ludothèque
- Structures d'accueil de la petite enfance
- Service social

Les décomptes facturés à la commune d'Hauterive comprendront également une évaluation des frais administratifs des services concernés (frais de l'administration générale, frais d'encadrement du conseiller communal, etc.).

4.7 Autres imputations internes

Frais administratifs

Les frais de l'administration générale ne sont pas imputés dans les autres centres de charges.

Frais de personnel

Les autres charges de personnel (chapitre 020) ne sont pas imputées dans les divers centres de charges.

Frais de location des locaux

Comme pour le budget 2016, à part quelques cas particuliers, les frais de locaux sont calculés sur la base des surfaces des locaux concernés et d'une location évaluée à Fr. 200.00 par m² et par année.

Frais d'énergie

Pour la fourniture de copeaux par le Service forestier aux chaufferies communales, les charges font l'objet d'une imputation interne entre le Service forestier (chapitre 810) et les centres de charges concernés (CAD Rossens, Ecole Vuisternens-en-Ogoz, Centre forestier Vuisternens-en-Ogoz). Les copeaux sont valorisés au prix de Fr. 44.25/m³ pour les copeaux secs et Fr. 37.75/m³ pour les copeaux humides.

Pour la chaufferie de Rossens, les charges nettes sont affectées aux centres de charges sur la base d'une évaluation du coût au kWh de l'énergie consommée.

4.8 Affectation du montant d'aide à la fusion

Conformément à la loi du 20 mai 2015 relative à la fusion de la commune de Gibloux, l'Etat nous versera en 2017 un montant d'aide à la fusion de Fr. 1'675'180.00.

Ce montant n'est pas affecté et la commune peut en disposer librement.

Du point de vue comptable, après consultation du SCom, le montant doit être comptabilisé comme produit au compte de fonctionnement 2017. En attendant de connaître l'(es) affectation(s) de cette contribution providentielle, ce produit extraordinaire est balancé par une charge équivalente sous la forme d'un versement à une réserve non affectée.

Sur le principe, nous pouvons viser trois objectifs :

1. Financer des projets (de préférence d'investissements) dont la nécessité est clairement imposée par la fusion.
2. Financer des projets « nobles » sans réel lien avec la fusion : école, culture, sport, etc.
3. Financer un ensemble de projets de type 1 et 2.

Même si le montant peut paraître important, il convient de relativiser son impact en regard du programme d'investissements que nous avons inscrit dans le plan financier.

Avec le concours du Conseil général, en particulier de sa commission financière, le conseil communal devra élaborer des propositions quant à l'affectation de ce montant.

5. Commentaires par chapitre

Vous trouvez ci-dessous quelques commentaires complémentaires sur les chapitres qui font l'objet d'importantes modifications entre budget 2016 et le budget 2017.

5.1 Administration

	Budget 2017		Budget 2016		Ecart	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges nettes	%
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Administration	3'012'015.00	31'700.00	2'858'140.00	27'600.00	149'775.00	5.2%

L'augmentation est principalement due à l'augmentation des charges de personnel pour près de Fr. 160'000.00.

5.2 Culture, sports et loisirs

	Budget 2017		Budget 2016		Ecart	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges nettes	%
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Culture, sports et loisirs	1'873'134.00	222'145.00	1'550'699.00	239'121.00	339'411.00	21.9%

L'augmentation est principalement due à :

- Charges de personnel	+	Fr.	130'000.00
- Conservatoire	+	Fr.	30'000.00
- Frais financiers et d'exploitation halle RO	+	Fr.	100'000.00
- Château d'Illens		Fr.	20'000.00
- Charges spéciales 2017	+	Fr.	30'000.00

5.3 Transports et communications

	Budget 2017		Budget 2016		Ecart	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges nettes	%
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
Transports et communications	2'088'081.00	89'200.00	1'879'134.00	180'200.00	299'947.00	16.0%

L'augmentation est principalement due à :

- Charges de personnel + Fr. 90'000.00
- Frais d'entretien des routes + Fr. 170'000.00

5.4 Approvisionnement en eau - taxes

Le règlement communal sur l'approvisionnement en eau doit être à la fois harmonisé et mis en conformité avec l'évolution de la législation en la matière. De manière générale les nouvelles règles peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière affectée à cet effet.

Pour plus de détails, voir la présentation et le projet de règlement soumis pour approbation au Conseil général en décembre 2016.

En résumé

Rubrique	Budget 2017			Budget 2016	
	Taxe Fr.	Paramètre	Montant Fr.	Taxes et paramètres	Montant Fr.
Taxes de base	200.00/UL	1670 UL	616'000.00	Selon les actuels règlements des anciennes communes	233'930.00
	150.00/UL	1880 UL			
Taxes de base, terrains non raccordés	0.20/m2	425'000 m2	85'000.00		
Vente d'eau	1.00/m3	520'000 m3	520'000.00		460'000.00
Prélèvement sur la réserve					31'000.00
Attribution à la réserve			659'000.00		

5.5 Protection des eaux - taxes

Le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux doit être à la fois harmonisé et mis en conformité avec l'évolution de la législation en la matière. Comme pour l'approvisionnement en eau, de manière générale les nouvelles règles peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière affectée à cet effet.

Pour plus de détails, voir la présentation et le projet de règlement soumis pour approbation au Conseil général en décembre 2016.

En résumé

Rubrique	Budget 2017			Budget 2016	
	Taxe Fr.	Paramètre	Montant Fr.	Taxes et paramètres	Montant Fr.
Taxes de base	0.50/m2	1'318'800 m2 indicés	659'400.00	Selon les actuels règlements des anciennes communes	185'000.00
	0.043/m3	3'549'000 m3 indicés	152'100.00		
	25.00/EH	10'000 EH	250'000.00		
Taxes d'exploitation	1.90/m3	400'000 m3	760'000.00	idem	854'950.00
	118.00/EH	1'800 EH	212'400.00		
Prélèvement sur la réserve					93'000.00
Attribution à la réserve			706'000.00		

C. Budget des investissements 2017

1. Situation financière de la commune au 31.12.2015

Sur la base du bouclage des comptes, le Service des communes établit chaque année une analyse de la situation financière de chaque commune sur la base des cinq derniers exercices.

Pour la commune de Gibloux, la dernière analyse basée sur les comptes 2011 à 2015 des anciennes communes est datée du 12 octobre 2016 et révèle au 31 décembre 2015 la situation suivante :

Dette brute	Fr.	39'280'218.67
- les capitaux	Fr.	<u>5'575'563.49</u>
= la dette nette	Fr.	33'704'655.18

Limite de crédits	Fr.	34'812'140.75
- la dette nette	Fr.	<u>33'704'655.18</u>
= les crédits disponibles	Fr.	1'107'485.57

Marge nette d'autofinancement (MNA)	Fr.	1'628'212.68
--	-----	--------------

Capacité d'emprunt théorique	Fr.	27'044'587.50
-------------------------------------	-----	---------------

La capacité d'emprunt théorique est calculée avec un intérêt de 2.0% et un amortissement linéaire de 4%.

Capacité totale d'investissement	Fr.	28'152'073.07
---	-----	---------------

La capacité totale d'investissement est la somme de la capacité d'emprunt théorique et des crédits disponibles.

Cela représente une progression de + 3.6 MFr par rapport au calcul basé sur les années 2010 à 2014.

Pour plus de détails, voir également le document élaboré par le Service des communes (annexe 4).

2. Commentaires généraux sur le budget des investissements

Le budget des investissements 2017 vous est communiqué sous la forme d'un tableau récapitulatif commenté (voir annexe 14). L'inventaire des projets est classé selon l'ordre du plan comptable avec mention du village dans lequel il sera réalisé, du dicastère et du service communal concernés.

Les colonnes « Financements spéciaux » (en principe financement par une réserve disponible) et « Charges nettes » ne font formellement pas partie du budget des investissements 2017. Elles figurent à titre d'informations complémentaires relatives au financement des projets (voir les messages relatifs aux décisions spéciales (annexes 16 à 32). Le budget des investissements en tant que tel figure en annexe 15.

Les objets inscrits au budget des investissements 2017 ont été classés en quatre catégories :

- Suite et report, total ou partiel, d'un projet inscrit au budget des investissements 2016.
- Projet déjà planifié par une des anciennes communes nécessitant une décision spéciale du Conseil général.
- Nouveau projet proposé pour 2017 soumis au Conseil général pour décision spéciale.
- Recettes d'investissement non affectées à un projet.

Résultats en résumé

Budget des investissements 2017	Charges	Produits	<i>Fin. spéciaux</i>	<i>Charges nettes</i>
Suite et report, total ou partiel, des projets inscrits au budget 2016	6'886'000.00	404'000.00	1'485'230.00	4'996'770.00
Projets déjà planifiés par une des anciennes communes	1'037'000.00	15'000.00		1'022'000.00
Nouveaux projets	2'942'000.00	60'000.00	70'000.00	2'812'000.00
Recettes non affectées		705'000.00	163'000.00	-868'000.00
Total	10'865'000.00	1'184'000.00	1'718'230.00	7'962'770.00

3. Projets d'investissement en cours

Les projets déjà décidés (projet et financement) et entrepris (permis de construire obtenu, travaux entrepris) par une ancienne commune et les nouveaux projets décidés dans le cadre du budget 2016 qui se prolongent en 2017 figurent dans cette catégorie.

Les chiffres inscrits au budget des investissements correspondent aux évaluations des charges et des produits 2017 pour ces projets. Ils représentent les soldes pour les projets qui devraient se terminer dans le courant de l'année 2017.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 14).

Récapitulation

Ancienne commune	Nombre de projets	Charges	Produits
Corpataux-Magnedens	1	30'000.00	
Farvagny	3	4'850'000.00	250'000.00
Le Glèbe	2	368'000.00	
Rossens	7	1'388'000.00	154'000.00
Vuisternens-en-Ogoz	-		
Gibloux	2	250'000.00	
Total	15	6'886'000.00	404'000.00

4. Projets déjà planifiés par une des anciennes communes

Les projets déjà planifiés par une des anciennes communes et en attente d'une décision figurent dans cette catégorie. Les projets de cette catégorie inscrits au budget 2017 représentent les projets que les services communaux et le conseil communal ont choisi d'entreprendre en 2017.

Chaque projet fait l'objet d'un message particulier placé en annexe du présent message (annexes 16 à 32) et sera soumis séparément pour approbation au Conseil général (décision spéciale selon LCo, art. 89, al. 2).

Les décisions du Conseil général concernant ces dépenses sont soumises au référendum facultatif (selon LCo, art. 52, al. 1, litt. a).

Récapitulation

Ancienne commune	Nombre de projets	Charges	Produits
Corpataux-Magnedens	1	660'000.00	0.00
Farvagny	3	277'000.00	15'000.00
Le Glèbe	1	10'000.00	0.00
Rossens	-		
Vuisternens-en-Ogoz	1	90'000.00	0.00
Total	6	1'037'000.00	15'000.00

5. Nouveaux projets proposés pour 2017

Seuls les nouveaux projets planifiés en 2017 par la nouvelle commune de Gibloux font partie de cette catégorie.

Chaque projet fait l'objet d'un message particulier placé en annexe du présent message (annexes 16 à 32) et sera soumis séparément pour approbation au Conseil général (décision spéciale selon LCo, art. 89, al. 2).

Les décisions du Conseil général concernant ces dépenses sont soumises au référendum facultatif (selon LCo, art. 52, al. 1, litt. a).

Récapitulation

Ancienne commune	Nombre de projets	Charges	Produits
Corpataux-Magnedens	2	1'290'000.00	20'000.00
Farvagny	1	415'000.00	
Le Glèbe	-		
Rossens	-		
Vuisternens-en-Ogoz	3	635'000.00	
Gibloux	5	602'000.00	40'000.00
Total	11	2'942'000.00	60'000.00

6. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements comprennent les ventes d'immobiliers, les taxes de raccordement à l'eau potable et à l'épuration ainsi que les subventions et autres contributions à des objets d'investissements.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 14).

D. Annexes

1. Plan financier 2017 – 2021 des investissements
2. Plan financier 2017 – 2021 du fonctionnement - Récapitulatif par chapitre
3. Courrier du SCom, septembre 2014 - Planification financière des communes 2014-2018
4. Commune de Gibloux – Analyse du budget 2016, Situation financière 2011-2015 et Capacité d'investissement
5. Contrôles de l'endettement des anciennes communes et du GABG au 31.12.2015
6. Contrôle de l'endettement de la commune de Gibloux au 31.12.2016
7. Estimation des recettes fiscales 2017 – Communiqué du SCC
8. Budget de fonctionnement 2017 par chapitre avec commentaires - format « Excel »
9. Budget de fonctionnement 2017 par nature - format « Citizen (logiciel communal) »
10. Personnel communal - Taux des charges sociales
11. Répartition du personnel communal – Graphique
12. Emprunts bancaires, état évalué au 31.12.2016 – Tableau et graphique
13. Epuration, investissements AEGN 2017 et remplacement de pompes - Messages
14. Budget des investissements 2017 par chapitre avec commentaires - format « Excel »
15. Budget des investissements 2017 par chapitre - format « Citizen (logiciel communal) »
16. VO - Acquisition et échanges de terrain - Message
17. GX - Déplacement et échange de conduites - Message
18. VO - Déplacement et échange conduite - Message
19. GX - Protection des sources - Message
20. CO - Mise en séparatif centre village - Message
21. VO - Mise en séparatif centre village - Message
22. RS - Mise en séparatif divers secteurs et station de pompage - Message
23. FG - Conduite d'eaux ruissellement et bassin laminage près du complexe scolaire - Message
24. CO - Renforcement d'une conduite sur les parcelles 42 et 128 - Message
25. VO - Mesures sécurité mur cimetière + ext. tombes cinéraires - Message
26. FG/RO - Aménagements routiers ZI In-Riaux - Message
27. PO - Arrêt de bus - Message
28. CO - Réfection Route du Centre - Message
29. GX - Assainissement éclairage public en LED - Message
30. GX - Achat deux véhicules édilitaires - Message
31. FG - Panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du complexe scolaire - Message
32. GX - Remplacement d'une jeep au Service des forêts - Message